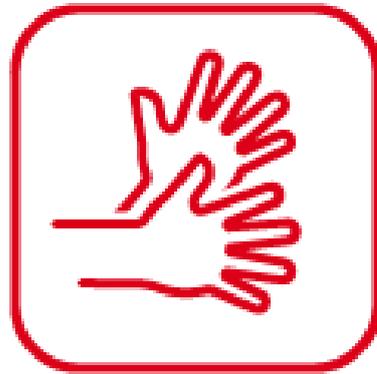


Langue des signes

Guide de publication d'informations en langue des signes destiné aux administrations Version 1.0, juillet 2023



Introduction

La langue des signes, c'est quoi ?

La langue des signes est une langue visuelle. Les personnes sourdes constituent une minorité linguistique et une communauté dotée d'une culture propre. La langue des signes française (LSF) est une langue à part entière, avec sa propre grammaire et son propre vocabulaire. Il en va de même pour la langue des signes suisse allemande ou italienne.

Pourquoi la langue des signes ?

Dans notre pays, près de 10 000 personnes sont sourdes ou gravement malentendantes et utilisent la langue des signes¹. Il est plus difficile pour une personne sourde d'apprendre à lire, car sa première langue est la langue des signes. Pour elle, la langue écrite est donc comme une langue étrangère, qu'elle a du mal à comprendre. Les personnes sourdes de naissance qui ont grandi avec la langue des signes sont particulièrement concernées. Il est possible de mettre à leur disposition certaines informations écrites ou orales en les faisant traduire en langue des signes, sous la forme de vidéos publiées sur un site Internet ou en *live streaming*.

Informations préalables

Choix et priorités

Vous n'avez pas besoin d'offrir toutes vos informations en langue des signes. Faites une sélection pertinente en tenant compte des catégories énoncées au chap. 2.4 de la [norme d'accessibilité eCH-0059](#)². Parmi les informations importantes, on peut citer celles qui concernent directement le groupe cible (assurance-invalidité, protection des adultes, p. ex.), celles qui ont un impact

¹ [factsheet-gehoerlosigkeit-und-gebaerdensprache.pdf \(sgb-fss.ch\)](#) (site en allemand ; état au 20.02.2017)

² [www.ech.ch/fr > eCH-Normes > Vue d'ensemble par numéro > 0059](#) (état 19.09.2022)

	<p>sur leur vie ou leur santé (comportement à adopter en cas d'urgence, mesures de santé publique, p. ex.) ou encore celles destinées à un large public et permettant d'assumer ses droits et ses devoirs politiques et personnels.</p>
Contexte	<p>Il est capital que les informations en langue des signes soient contextualisées. Il peut notamment être utile de proposer des informations complémentaires sur votre site Internet en plus d'une vidéo en langue des signes. Plus fondamentalement, il est important de proposer des informations de base en langue des signes sur vos différents thèmes, ce qui permettra ensuite aux personnes concernées de mieux comprendre une actualité en langue des signes s'inscrivant dans l'un de ces thèmes.</p> <p>Lorsque vous faites traduire des informations en langue des signes, pensez à donner des informations sur votre groupe cible, le but et le contexte des informations en question.</p>
Calendrier	<p>L'élaboration de vidéos en langue des signes demande du temps. Contactez un prestataire suffisamment tôt et indiquez la quantité d'informations à communiquer, la langue des signes concernée et le calendrier prévu.</p>
Offres	<p>Voici les aspects importants quand vous évaluez une offre de vidéo en langue des signes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le professionnalisme et l'expérience du prestataire ; - le fait qu'il s'agisse d'une personne sourde ; - la coordination des traductions dans différentes langues des signes ; - les possibilités de bénéficier aussi de sous-titres, de sous-titres parlés, d'une version en langage parlé ou d'une audiodescription ; - la possibilité de montrer un logo et du texte ; - le délai (en cas d'urgence) ; - le coût total ; - les informations concernant l'assurance-qualité et la possibilité de les vérifier.
Coûts	<p>Il faut compter en moyenne entre 1500 et 3000 francs pour une première page A4 de texte (500 à 600 mots) selon le thème, la difficulté du texte, le temps de production et l'urgence, puis de 500 à 800 francs pour chaque page A4 supplémentaire. Il s'agit des prix par vidéo, donc par langue. Pour les grands volumes, le tarif est généralement dégressif. Il couvre la traduction proprement dite et l'enregistrement en studio, mais aussi la production, la technique, le master, les vidéos web, le contrôle de la qualité, le montage et l'encodage. Pour obtenir des informations plus précises, y compris les possibilités de rabais, par exemple si certains thèmes reviennent souvent, n'hésitez pas à demander une offre.</p>
Formats	<p>En règle générale, les informations en langue des signes font l'objet de vidéos qui sont ensuite publiées sur les sites concernés. Il existe toutefois d'autres formats ; il est notamment possible de publier les informations en <i>live streaming</i>.</p>
Modifications	

Il est quasiment impossible de modifier les vidéos a posteriori. Il vaut donc la peine d'investir dans le choix et l'élaboration des textes en question, et de privilégier les contenus qui ne devraient pas évoluer à court terme. Il est par exemple conseillé d'ajouter les informations susceptibles de changer (heures d'ouverture ou interlocuteur) par écrit, sous ou à côté de la vidéo.

Travail de traduction proprement dit

Prestataires	Les vidéos devraient être produites par des personnes dont la langue des signes est la langue maternelle (donc généralement des personnes sourdes). On applique ainsi les mêmes critères de qualité que pour une traduction en allemand ou en français, par exemple. Si vous ne trouvez aucune personne sourde formée pour réaliser votre vidéo, vous pouvez faire appel à des spécialistes entendants au bénéfice de vastes compétences dans la langue des signes concernée.
Plurilinguisme	Il convient de produire une vidéo en langue des signes par langue souhaitée (p. ex. allemand, français ou italien).
Longueur de la vidéo	Si vous optez pour des vidéos, celles-ci ne devraient en principe pas durer plus de 5 minutes. Les longs textes devraient donc être subdivisés en plusieurs vidéos. De même, il convient de produire une vidéo par chapitre ou aspect d'un thème donné. Faites appel à une agence de production pour vous conseiller !
Mentions dans la vidéo	Le titre et l'origine de la vidéo (logo et/ou nom de l'administration qui l'a produite) et le titre du paragraphe concerné doivent être mentionnés par écrit dans la vidéo.
Sous-titrage et audio	Pour que les personnes en charge de votre site Internet puissent savoir de quoi il s'agit quand elles actualisent le site, les vidéos en langue des signes doivent toujours être sous-titrées. Il est toutefois important de pouvoir masquer les sous-titres, car ils peuvent visuellement gêner la compréhension des informations en langue des signes. Il est également possible de prévoir une bande-son (audiodescription ou sous-titres parlés), ce qui permet aux personnes entendant et aux personnes malvoyantes d'avoir aussi accès aux informations.
Mentions juridiques	Les informations en langue des signes n'ont pas de valeur juridique, même lorsqu'elles concernent un texte normatif ou une publication officielle. Évaluez l'opportunité de mentionner, dans les informations contextuelles, le texte normatif en question dans sa version juridiquement contraignante (par écrit dans une langue officielle).

Publications Internet

Pictogrammes

Pour signaler vos contenus en langue des signes, vous trouverez ici un pictogramme gratuit prévu à cet effet : [Téléchargement de pictogrammes signalant des contenus numériques accessibles](#). La présence du pictogramme n'est pas un gage de qualité ou la preuve que la publication a été contrôlée par le BFEH. À noter que plus le pictogramme sera utilisé sous cette forme, plus les personnes concernées le reconnaîtront. Il vaut donc mieux ne pas changer sa couleur.

Le nom des agences de production impliquées n'a pas à figurer sur les sites Internet de l'administration. Les bureaux auxquels l'administration a recours pour d'autres langues, comme l'anglais, ne sont pas mentionnés non plus.

Interprétation simultanée en langue des signes

Si vous prévoyez de diffuser une interview, une conférence de presse, un colloque ou des débats parlementaires, vous pouvez organiser une interprétation simultanée en langue des signes (*live streaming*). Réservez suffisamment tôt les interprètes pour les langues concernées. Si vous souhaitez mettre ensuite la vidéo en ligne (*video on demand*), pensez à demander l'accord préalable des interprètes.

Nombre d'interprètes

Une interprétation simultanée demande beaucoup d'énergie et de concentration, il est donc d'usage de prévoir au moins deux interprètes par langue afin qu'ils puissent interpréter à tour de rôle.

Visibilité

Faites en sorte que les interprètes soient bien visibles à l'écran afin qu'on puisse bien voir les signes même en regardant sur le téléphone. Veillez à contrôler le positionnement des interprètes sur place pendant les préparatifs. S'ils n'ont pas tous la même taille, il faut évaluer la hauteur à laquelle vous allez filmer et prévoir une marge de manœuvre.

Planification et préparation

Organiser un *live streaming* aussi accessible que possible demande beaucoup de travail, il faut donc se lancer suffisamment tôt dans la planification et la préparation. Pensez au sous-titrage et à une éventuelle bande-son (version en langage parlé, sous-titres parlés, audiodescription) et veillez à impliquer suffisamment tôt les prestataires concernés (spécialistes, agences de production, techniciens) dans la planification.

Agences de traduction et d'interprétation en langue des signes

Agences de production

SWISS TXT est une filiale de la SRG SSR (télévision et radio publique suisse) qui propose des services d'accessibilité et notamment des productions pour personnes ayant un handicap sensoriel (langue des signes, sous-titrage, audiodescription, sous-titres parlés, *live streaming* accessible, etc.) avec ou sans traduction en allemand, français, italien, anglais ou une autre langue.

Contact : www.swisstxt.ch, as-production@swisstxt.ch, as-live@swisstxt.ch, 058 136 40 00

Interprétation

Procom est une fondation qui propose des prestations d'interprétation en langue des signes française, allemande et italienne. www.procom-deaf.ch

Contacts par langue :

Allemand : 055 511 11 60 ; dolmetschen@procom-deaf.ch

Français : 021 625 88 22 ; interprete@procom-deaf.ch

Italien : 091 745 27 55 ; interpreti@procom-deaf.ch

BFEH

Vous avez des questions ou des remarques par rapport à ce guide ? Contactez-nous ! ebgb@gs-edi.admin.ch ou 058 462 82 36 www.bfeh.ch